

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2008

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique pour délibérer sur les questions suivantes sous la présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : M. LECARPENTIER, MME MIETTE, MM. MOTELAY, JURADO, Adjoint ; M. EUDIER, MME DESCHAMPS, MM. MOIREAU, LEMARCIS, ALLASSAN, MMES GRZELCZYK, LEBORGNE, MM. JOMARD, EMO, Conseillers

Absent ayant donné pouvoir : M. PANEL

A été nommée secrétaire : Mme DESCHAMPS

DÉLEGATION AU MAIRE :

Le Conseil Municipal accorde à M. le Maire une délégation pour la durée du mandat en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VALIDATION DES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTES CONFERENCES DE LA CODAH :

Compte tenu de la modification de l'intitulé des conférences mises en place par la CODAH, les propositions émises le 31 mars 2008 sont modifiées en conséquence.

ELECTION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CINEMA COMMUNAUTAIRE) :

M. BOURDIER est nommé représentant de cette commission de la CODAH.

MISE EN RECOUVREMENT DE LA PARTICIPATION 2008 DU SIVOM :

Le montant de 16 094 € sera imputé l'article 6554 du budget de l'année.

OUVERTURE DE CLASSE RENTREE 2008 :

M. l'Inspecteur de l'Académie nous informe qu'une ouverture de classe est prévue pour la rentrée 2008.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION :

Le Conseil décide d'attribuer 150 € à une radio locale.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) :

Le Conseil décide de renouveler sa participation pour 2008 dont le montant est de 270,02 €.

BUDGET ANNEXE ZAC - EMPRUNT :

Il est décidé de souscrire un emprunt de 500 000 € d'une durée de 4 ans. Le capital sera remboursé à ce terme.

INDEMNITE VERSEE A M. LE RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil décide d'attribuer l'indemnité de conseil au receveur municipal.

ADHESION A L'AREHN :

Le Conseil décide d'adhérer à l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie. La cotisation est de 80 € pour l'année.

REFECTION DU SOL DE LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil décide de solliciter le Conseil Général et l'Etat afin d'obtenir des subventions pour la réfection du sol estimée à 16 600 € TTC.

MISE EN RESEAU DE L'INFORMATIQUE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil décide de solliciter une subvention au titre de la DGE pour la mise en réseau. Le montant de l'installation est estimé à 16 000 € TTC.

CONSTRUCTION DE L'ATELIER MUNICIPAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil décide de solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de l'Etat pour la construction de l'atelier. Le montant des travaux est estimé à 620 000 € TTC.

DENOMINATION DE LA SALLE DE SPORT :

En hommage à M. Gilbert LEMAITRE, décédé récemment, auteur du livre « Si Fontenay m'était conté » et membre de plusieurs associations sportives, Le Conseil décide de donner son nom à la salle de sport.

**DON EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION
MONTIVILLIERS NASSERE :**

A la suite du décès de Mme SOUDANT, dont le mari est maire de Manéglise, le Conseil décide d'accorder une subvention à l'association Montivilliers Nasseré.